



## **PROCEDURE EN CAS D'INTEMPERIES (Neige, verglas, ...)**

### **Pour les groupements sportifs**

#### **1. Si, sur une alerte météo ou directive de la préfecture,**

Toutes les rencontres sont reportées dans tout le Département,  
Vous aurez l'information sur le site internet du Comité, par mail et Facebook.

#### **2. Si les rencontres ne sont pas reportées mais que des conditions locales ne permettent pas d'effectuer le déplacement, vous devez :**

- Pour la Pré-Régionale 1 M/F – DM 2 – DF 2
  - informer directement
    - a. le club adverse**
    - b. la Commission Sportive** : [sportive@basketball49.fr](mailto:sportive@basketball49.fr) qui préviendra les arbitres
    - c. Le répartiteur** : **06.07.85.81.26**
  - **obtenir un justificatif auprès des autorités locales**  
(Gendarmerie, mairie, police...)
  - et faire parvenir ces pièces au plus tard le 1<sup>er</sup> jour ouvrable suivant à la Commission Sportive :
    - par fax : 02 41 47 06 60
    - ou par mail : [sportive@basketball49.fr](mailto:sportive@basketball49.fr)
- Pour les catégories seniors et jeunes non désignées par la CDO
  - informer directement le club adverse et fixer aussitôt la date et l'heure du report en confirmant votre accord réciproque par écrit

### **Pour les officiels**

Si vous ne pouvez pas vous rendre sur le lieu de la rencontre, vous devez prendre impérativement contact avec :

- votre collègue
- le club recevant
- votre répartiteur - 06.07.85.81.26